

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2020 qui s'est tenue à la Mairie déléguée de Routelle

Conseillers présents : 16

M. BADET – M. BERTENAND – Mme BOILLOT – M. BRAUN – M. CACHOT – Mme GEGOUT – Mme GENET - Mme GRAPPEY – M. MARTIN - M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. PHAM VAN – Mme TERRIER – M. VOULOT – M. VUITTENEZ

Conseillers excusés : 3

M. BONNOT donne procuration à Mme GRAPPEY – M. BROCCETTO donne procuration à Mme OLSZAK
M. PRETET donne procuration à M. BRAUN

La séance est ouverte à 20h30

Présidente de séance : Mme OLSZAK

Secrétaire de séance : M. BADET

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance en date du 12 octobre 2020.

2/ DROIT DE CHASSE ASSOCIATION DE CHASSE D'OSSELLE-ROUTELLE

Madame le Maire explique à l'assemblée que l'Association de Chasse d'Osselle-Routelle (ACCA) verse à la commune un montant de 400 € par an pour l'autoriser à chasser sur le territoire du village.

Le bail actuel a été signé en 2016 pour une durée de 9 années.

Suite à la réunion du Comité Forêt et les remarques du garde forestier, Madame le Maire souligne le travail essentiel d'entretien qui est réalisé par les membres de l'association : défrichage des tranchées et lignes et propose d'accorder une exonération dont les modalités sont discutées par les élus.

Questions - réponses :

- *Périodicité du défrichage des lignes : annuel*
- *Date prévisionnelle de nettoyage des lignes : avant le 15 août*
- *Création de nouvelles lignes : le choix se fait en accord le garde forestier*
- *Nombre de lignes à faire : environ 2 à 3 lignes par chasseur*
- *Que deviennent les quelques arbres tombés sur les lignes ? Ils sont transformés en bois de chauffage pour chauffer les cabanes de chasse en hiver*

Monsieur Nicolas Bertenand, conseiller intéressé, présente le travail de l'ACCA mais sort de la salle au moment du vote.

Question : pourquoi ce point est mis à l'ordre du jour à cette date et n'a jamais été évoqué précédemment ?

Ce point a été remonté par le comité forêt à la suite de la visite des bois de la commune. Les membres du comité ont apprécié le nettoyage des lignes, cette remarque a été approuvée par le garde forestier.

Il sera nécessaire de continuer à améliorer la communication envers les élus et les habitants.

Taux d'exonération, le pourcentage est soumis au vote :

- **Exonération de 100 % : 1 voix**
- **Exonération de 50 % : 14 voix**
- **Exonération de 30 % : 2 voix**
- **Exonération de 20 % : 1 voix**

Sur quelle période, 1 an est proposé :

- **Approuvé par 17 voix pour et 1 abstention.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, en fonction des résultats ci-dessus, décide d'instaurer une exonération de 50% sur les droits de chasse de l'année 2020.

Retour de Monsieur Nicolas Bertenand.

3/ GBM : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT PLAN CLIMAT

Madame le Maire fait part aux élus que dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de Grand Besançon Métropole, la communauté urbaine propose de créer par secteur un groupe de travail composé d'un élu par commune.

Il convient de nommer un référent pour Osselle-Routelle.

Madame le Maire fait un appel à candidature.

Se porte candidat :

- **M. Philippe MICHELIN : a obtenu 19 voix.**

M. Philippe MICHELIN ayant obtenu le plus de voix, est désigné référent communal PCAET de GBM.

4/ GBM PLAGES D'OSSELLE : AVENANT CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES BIENS

Madame le Maire informe les élus que dans le cadre de la mise à disposition des biens de la base de loisirs multi-activités d'Osselle à Grand Besançon Métropole, une parcelle a été oubliée en 2017.

Il convient alors de passer un avenant pour ajouter à la mise à disposition la parcelle ZA 31 d'une superficie de 2 956 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention des membres présents et représentés, valide la proposition d'avenant et autorise Madame le Maire à le signer.

5/ GBM PLAGE D'OSSELLE : RENOUELEMENT CONVENTION DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN

Madame le Maire fait part aux élus de la nécessité de délibérer sur le renouvellement de la convention de prestations d'entretien des espaces mis à disposition par la commune à GBM dans le cadre de la base de loisirs d'Osselle.

Pour rappel, l'objet de la convention est de confier à l'employé communal le retrait des dépôts sauvages d'ordures en tout genre sur les terrains mis à disposition. En contrepartie GBM rembourse le coût du travail des interventions sur la base d'un état semestriel des interventions.

Il est proposé de renouveler la convention avec les mêmes modalités pour une durée de 3 années.

Remarques : un panneau indiquant le parcours de santé est encore en place sur la RD après les granulats.

Est-il envisagé d'ôter ce panneau sachant que ce parcours n'existe plus ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le renouvellement de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

6/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET LOTISSEMENT

Madame le Maire rappelle aux élus que les ventes des parcelles du lotissement de Pérouse sont terminées. Afin de pouvoir clôturer le budget, il convient de passer certaines écritures comptables, et il est nécessaire de modifier le budget du lotissement.

Un contact a été pris avec Mme Nardy, trésorière principale de la commune, qui nous propose la modification budgétaire suivante :

DF 6522/65 « Reversement excédent budget annexe » :	+ 66 529,81 €
DF 622/011 « Rémun. Intermédiaires et honoraires » :	- 2 000,00 €
DF 023/023 « Virement section investissement » :	- 19 834,78 €
DF 71355/042 « Variation stocks terr. aménagés » :	+ 19 834,78 €
RF 7015/70 « Vente de terrains aménagés » :	+ 342,00 €
RI 021/021 « Virement de la section de fonct. » :	- 19 834,78 €
RI 3555/040 « Terrains aménagés » :	+ 19 834,78 €

Les sections sont modifiées comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	103 342,00 €
Recettes de fonctionnement :	103 342,00 €
Dépenses d'investissement :	19 834,78 €
Recettes d'investissement :	19 834,78 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité membres présents et représentés, valide la proposition de modification budgétaire ci-dessous et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

7/ DISSOLUTION DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE PÉROUSE

Madame le Maire explique aux élus qu'en raison de la vente de toutes les parcelles du lotissement de Pérouse, il convient de clôturer le lotissement au 31 décembre 2020 et de transférer l'excédent au budget principal de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de clôturer le budget du lotissement de Pérouse au 31 décembre 2020.**
- **Décide de reverser l'excédent d'un montant de 66 529,81 € au budget communal.**

8/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire fait part aux élus qu'il est nécessaire de modifier le budget communal afin de prendre en compte le reversement de l'excédent du budget du lotissement de Pérouse qui sera clôturé le 31 décembre 2020.

Il est proposé de modifier le budget communal comme suit :

7551/75 « Reversement budget annexes » : + 66 529,81 €

La section de fonctionnement est modifiée comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 503 036,00 €

Recettes de fonctionnement : 694 338,06 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition de modification du budget communal ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

9/ PROJET DISTRIBUTEUR À PAIN

Madame le Maire explique aux élus qu'à la suite du sondage réalisé auprès des habitants quant à l'installation d'un distributeur à pain sur le village, le boulanger de Torpes propose l'installation d'une machine sur le quartier Routelle.

Il convient de valider ce projet et le cas échéant de discuter des modalités.

Une rencontre a eu lieu avec M. Fabrice MURGIA, boulanger de Torpes.

Madame le Maire propose d'autoriser l'installation d'une machine sur le parking de l'église de Routelle, le coût et les modalités de l'installation seraient fixés par convention selon la répartition suivante :

- La commune prend à sa charge :
 - La création et l'installation de la dalle sur laquelle repose la machine.
 - L'installation d'un branchement électrique avec 3 prises auprès d'ENEDIS.
 - L'abonnement de fourniture d'électricité auprès d'EDF.
 - La création d'un abri
- La boulangerie de Torpes prend à sa charge :
 - L'achat et l'installation du distributeur à pain.

- La consommation électrique de la machine (payée par la commune puis remboursée par l'artisan).

Le projet de convention sera proposé au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet présenté ci-dessus et autorise Madame le Maire à communiquer cette décision au boulanger et à ébaucher un projet de convention.

10/ CONVENTION VNF (Voies Navigables de France)

Madame le Maire informe les élus que pour quatre secteurs de la commune, la sécurité incendie est assurée par un PENA (Point d'Eau Naturel OU Artificiel) ; les services du SDIS aspirent l'eau du canal ou du Doubs pour lutter contre les incendies.

Sur Osselle-Routelle, les secteurs concernés sont (tous situés sur Osselle) :

- La maison du Portail de Roche le long de la vélo route.
- La rue de la Fourotelle.
- La Base de loisirs.
- Le hameau d'Arenthon.

Ces PENA nécessitent la mise en place d'une signalisation adéquate afin d'indiquer visuellement aux services du SDIS l'endroit où ils doivent opérer.

Des panneaux ont d'ores-et-déjà été achetés et il convient de les installer en bord de canal. VNF, propriétaire et gestionnaire des bords du canal a été contacté afin d'obtenir l'autorisation d'installer ces panneaux.

Un projet de convention d'occupation temporaire du domaine public nous a été envoyé et prévoit une occupation gratuite pour une durée de 9 années. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention avec VNF.

11/ BLEUETS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire explique aux élus qu'en raison des circonstances sanitaires, la vente traditionnelle des insignes du Bleuets de France dans le cadre du 11 novembre n'a pas pu avoir lieu.

Afin de compenser les pertes occasionnées en raison de la crise sanitaire, Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) à hauteur de 50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide/invalidé la proposition de subvention exceptionnelle et décide de verser 50 € à l'ONACVG.

12/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Christophe CUENOT : changement système sanitaires de 2 logements Routelle

- ⇒ 380,60 € T.T.C.
- Javel Barbizier : Balais pour ménage Osselle et Routelle + produits covid
 - ⇒ 324,32 €
- SEDI : écharpe adjoint + livrets de famille
 - ⇒ 184,80 €

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

13/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Entr'aide ST Vitoise** : Mme Grappey fait la lecture de la lettre de remerciements à la suite de l'attribution d'une subvention par la commune.
- **Rappel des dates de don à la Banque alimentaire** : du 7 au décembre pour les écoles du RPI, le 11 décembre collecte aux mairies d'Osselle et Routelle organisée par Auricella. La collecte nationale aura lieu les 27,28 et 29 novembre.
- **Info GBM – taxe d'aménagement** : exonération de 50 % sur les abris de jardins pour 2021
- **Subvention du département pour l'aménagement de l'arrêt de bus d'Arenthon** : 25% des travaux soit 2 954 €
- **Bilan de l'opération Cartes Jeunes** :
 - 2019 : acheté 30 cartes, vendu 30 cartes
 - 2020 : acheté 45 cartes, vendu 43 cartes, 2 cartes encore disponibles
 - Coût pour la commune : 57 € en 2020
- **Bilan de l'opération « Cartes accès plage OSSELLE »** :
 - 2019 : 12 cartes
 - 2020 : 10 cartes
 - Coût pour la commune 200 € en 2020.
- **Jugement pour la vente du terrain « École ROUTELLE »** :
 - Le tribunal a annulé la vente, traitement administratif en cours.
- **Les commissions et comités sont annulés** à la suite des restrictions COVID, à ce jour seule la réunion de la commission finances est maintenue.
- **La réunion du 30 Novembre sur le PCS (Plan de Sauvegarde Communal)** et la réflexion sur le projet « Cœur de village » est maintenue.
- **Le portail de la cour de l'ancienne école d'OSSELLE** a été supprimé pour une période test.
- **Tous les conseillers ou habitants** qui ont bénévolement participé à l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire pendant l'absence de Mme PERRON sont remerciés.
- **SMA d'Osselle-Routelle** : il faut mettre en place un service minimum d'accueil sur l'école de Routelle en cas de grève des enseignantes. Nous recherchons des bénévoles, une demande sera faite auprès de l'association des parents d'élèves.
- **Remise en état du terrain de pétanque de ROUTELLE** : à programmer pour le printemps (Mars 2021) par les conseillers.
- **Fleurissement du village** :
 - Le problème d'arrosage en période de sécheresse reste à résoudre.
Comment aménager l'emplacement de l'ancien garage municipal à Routelle ? Mettre en place un ancien abreuvoir ? Comment le fleurir ?
- **Prochain Conseil municipal** le 14 décembre 2020.

Fin de séance : 22h42



Le Maire, Anne OLSZAK